

Élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Inclusion Financière en Côte d'Ivoire

Stratégie et plan d'action

Février 2013

Sommaire

INTRODUCTION : CONTEXTE ET DEFINITION DE LA STRATEGIE NATIONALE POUR L'INCLUSION FINANCIERE EN COTE D'IVOIRE.....	3
I. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC POUR LA FINANCE INCLUSIVE EN COTE D'IVOIRE.....	4
II. LA STRATEGIE NATIONALE POUR LA FINANCE INCLUSIVE EN COTE D'IVOIRE.....	16
1. LA VISION.....	16
2. LES AXES STRATEGIQUES.....	16
3. LES ACTEURS DE LA STRATEGIE ET LEURS RESPONSABILITES.....	19
III. LE PLAN D'ACTION DE LA SNFI.....	21
IV. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA SNFI (2013-2017).....	34

Introduction : contexte et définition de la Stratégie Nationale pour l'Inclusion Financière en Côte d'Ivoire

L'assainissement du secteur financier fait partie des réformes structurelles prioritaires du secteur financier définies par le gouvernement ivoirien. Dans ce cadre, et dans le contexte post-crise particulier qui caractérise cette période en Côte d'Ivoire, le gouvernement a souhaité se doter d'une Stratégie Nationale pour l'Inclusion Financière (SNFI) pour les cinq prochaines années, qui offre une nouvelle visibilité et des objectifs clairs, ainsi qu'un plan d'action, visant à améliorer l'accès des populations nationales aux services financiers. Afin de définir la SNFI, le Ministère des finances ivoirien a requis l'appui de UNCDF et PNUD pour faciliter/catalyser un processus de collaboration de tous les acteurs de la finance inclusive au niveau national.

En 2007, le développement, au sein du secteur financier ivoirien, des institutions de microfinance avait conduit à la définition d'une Stratégie nationale de microfinance, rendue largement caduque par les crises récentes ; le plan d'action défini dans ce cadre n'avait donc pas pu être mis en œuvre. Par ailleurs le contexte, dans l'intervalle, a fortement changé. Parmi les acteurs de la finance inclusive dans le pays, certains se sont lancés récemment (les SA de microfinance notamment, qui ont démarré depuis 2010-2011, mais aussi les opérateurs de téléphonie dans le cadre de la banque mobile, etc.), et d'autres ont connu des crises graves (comme en témoignent les récentes administrations provisoires d'IMF, et le retrait d'agrément à de nombreuses petites structures). La plupart des fournisseurs de services financiers ont révisé leur stratégie et perspectives.

Il est donc paru pertinent, en préalable à l'élaboration de la SNFI, de réaliser un diagnostic approfondi de l'inclusion financière qui permette de clarifier les enjeux, services et acteurs du secteur. Ce diagnostic, réalisé entre juillet et octobre 2012 par une équipe de quatre consultants mandatés par UNCDF/PNUD, a été partagé avec les principaux acteurs gouvernementaux et du secteur lors d'un atelier tenu en novembre 2012.

Le processus d'élaboration a ensuite largement continué d'associer ces principaux acteurs, avec la diffusion d'une première proposition et la prise en compte des observations transmises par les différents acteurs impliqués, pour aboutir à l'élaboration de la SNFI.

I. Synthèse du diagnostic pour la finance inclusive en Côte d'Ivoire

Cette synthèse résume les principaux résultats de l'étude de diagnostic de la finance inclusive en Côte d'Ivoire, réalisée en préalable à la formulation de la stratégie et du plan d'action pour le développement de la finance inclusive.

L'approche utilisée pour la réalisation de ce diagnostic s'inspire de la méthode MAP (Making Access to Financial services Possible), développée par UNCDF en collaboration avec CENFRI. La démarche adoptée part d'une analyse de la demande et de l'offre de services, ainsi que du cadre réglementaire.

❖ Contexte

La Côte d'Ivoire, considérée comme le « poumon économique » de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), a cependant connu une période de crises successives et fortes tout au long de la décennie 2000-2011. Cette période a eu un impact sévère sur l'économie ivoirienne, marqué par une chute du taux d'investissement, des performances économiques dégradées et une aggravation constante du taux officiel de pauvreté (42,7% en 2008), avec un impact plus fort en milieu rural et auprès des femmes.

Le contexte actuel est celui d'une sortie de crise. L'économie ivoirienne se remet depuis mi 2011 peu à peu en marche, en parallèle d'une stabilisation politique progressive et encore fragile ; les prévisions 2012 sont jugées favorables (croissance du PIB réel estimée à 8,1%). Le gouvernement a adopté fin mars 2012 le Plan national de développement (PND), pour 2012 – 2015, avec pour enjeu d'inverser près de trois décennies d'aggravation de la pauvreté et de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente d'ici 2020.

L'assainissement du secteur financier fait partie des réformes structurelles prioritaires du Gouvernement, qui s'est engagé à adopter une Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF). La Stratégie nationale de microfinance définie en 2007 n'a pu être mise en oeuvre, compte tenu des crises récentes. L'évolution forte des acteurs de la finance inclusive dans le pays (développement de la microfinance, des opérateurs de téléphonie mobile, etc.) justifie d'apporter un nouveau diagnostic sur l'inclusion financière dans le pays.

❖ Etude de la demande

Cette étude utilise deux modes de collecte de l'information : l'exploitation des données disponibles au niveau de l'appareil statistique ivoirien et la réalisation d'une enquête qualitative (par focus groups). 49 entretiens en focus group ont été menés avec un total de 327 personnes rencontrées. Quarante groupes étaient des groupes sélectionnés selon la

méthode semi-aléatoire, et neuf autres correspondent à des "focus group métier". Ces "focus group métier" étaient composés de 41 participants (23 hommes et 18 femmes), réunissant les participants sur le critère de l'activité menée. L'enquête a été menée en zones rurales et urbaines, elle tente en effet de prendre en compte les disparités régionales que connaît la Côte d'Ivoire, en termes de pauvreté et d'accès aux services financiers. Elle s'est déroulée sur 4 zones : Abidjan, la région des Lagunes (hors Abidjan), la région des Savanes (Korhogo) et la région du Centre-Nord (Bouaké).

Analyse des études sur le niveau de vie des ménages de 2008 et 2011. Cette analyse montre qu'en cas de difficultés, les ménages ivoiriens privilégient la réduction des dépenses et la diversification des revenus, plutôt que le recours aux emprunts ou aux dons. De manière générale, rares sont les ménages qui au cours de ces enquêtes ont déclaré avoir sollicité des emprunts (13% en 2008 et 11% en 2011), et encore plus rares sont ceux qui se sont adressés au système financier formel. Dès lors, les institutions financières formelles jouent un rôle secondaire dans le financement des emprunts des ménages ivoiriens. Ainsi, en 2008 comme en 2011, plus des trois-quarts des prêts ont été obtenus auprès de proches. Le financement informel, qui domine, est plus développé chez les ménages pauvres, en raison en particulier des montants obtenus qui sont en moyenne sept fois inférieurs à ceux octroyés par le système financier formel.

Identification des besoins en services financiers des ménages. L'enquête par focus groups montre que de manière générale, les institutions financières formelles n'interviennent pas concernant le financement des dépenses des ménages représentés dans notre échantillon, qu'il s'agisse des dépenses courantes, ponctuelles prévisibles ou imprévisibles. Les dépenses courantes sont ajustées au revenu des ménages. A cet égard, des difficultés particulières sont rencontrées lorsque les ressources journalières sont irrégulières, voire saisonnières. Les dépenses ponctuelles prévisibles sont anticipées et financées par le biais de l'épargne ou de tontines. En cas d'évènement extérieur non anticipé, les dépenses ponctuelles imprévisibles sont financées par l'épargne ou avec l'aide de particuliers mais jamais en ayant recours à un financement d'une institution financière. Les besoins en services financiers couvrent également les dépenses liées au financement de l'activité, et ce à chacune des étapes de leur développement.

Concernant le financement du démarrage des activités, 38% des personnes rencontrées ont eu un recours exclusif à leur épargne. Dans ces conditions, le démarrage de l'activité a été plus facile et rapide lorsqu'il faisait suite à une reconversion (pour les retraités par exemple) que pour ceux qui débutaient dans la vie active. Les dons et héritages ont également permis de financer 27% des démarrages d'activité. Ils sont plus fréquents en zone rurale, où les participants ont pu bénéficier de la transmission de terres et de savoir-faire de leurs parents. Le financement du démarrage de l'activité nécessite parfois d'avoir accès à un financement extérieur : prêts de la famille (16%) ou des fournisseurs (6%) ; les institutions financières formelles sont notablement absentes à cette étape de financement des activités.

Le besoin d'accroître leurs revenus pousse les ménages à développer leurs activités et à en développer de nouvelles. Si dans un premier temps ceci peut être réalisé sur fonds propres, le recours au financement extérieur est ensuite nécessaire afin d'entreprendre des activités de plus grande envergure. A cet égard, 53% des participants souhaitent accéder à un emprunt, et principalement auprès d'institutions financières afin d'avoir accès à des montants plus importants.

Barrières à l'accès aux services financiers formels. La très large majorité des participants aux focus groups (95%) a connaissance de l'existence des IMF. La proximité géographique et les campagnes de communication sont les principaux facteurs qui facilitent la connaissance qu'en ont les populations. En revanche, l'analphabétisme en constitue un frein réel. Le crédit et l'épargne sont bien connus, tandis que peu de participants savent que les IMF offrent également des services de transferts et d'assurance. Pour autant, l'étude des comportements d'épargne a permis de montrer que l'épargne informelle est largement développée, qu'il s'agisse d'épargne à la maison ou sous forme de tontines. Et ce même si la constitution d'une épargne auprès d'une IF est valorisée par la perspective d'obtenir un prêt, de sécuriser les fonds et de bénéficier d'un taux d'intérêt.

La stratégie qui consiste à détenir plusieurs comptes dans différentes banques et IMF s'est avérée répandue. Elle vise à multiplier les chances d'obtenir un crédit. Au final, nombre de ces comptes sont inactifs, notamment par manque de moyens ou en raison des frais de gestion élevés. Le taux de bancarisation de 14,7% en Côte d'Ivoire, calculé sur les ouvertures de compte est donc à interpréter avec précaution.

Les principales contraintes qui, selon les participants, limitent leur accès aux services de crédit offerts par les institutions financières formelles sont : le manque d'informations concernant les procédures à suivre, les besoins d'aval et de garantie, et l'exigence d'épargne préalable de certaines IMF. Le secteur d'activité et notamment l'absence de local distinct de l'habitation constitue également une barrière à l'accès au crédit. Enfin les participants expriment un certain nombre d'insatisfaction sur les montants des prêts souvent non adéquats aux montants demandés ; sur les taux d'intérêt et autres frais jugés élevés, tandis que les calendriers de remboursement (délais de grâce, échéancier) paraissent rigides.

En matière de transferts d'argent, qui est une pratique répandue, l'usage du mobile semble prendre une place de plus en plus importante en raison de la transparence des procédures et des frais moindres (en comparaison avec les opérateurs spécialisés). Par ailleurs le besoin de sécuriser le transport des fonds tend à donner un avantage progressif au portemonnaie électronique.

Satisfaction des clients vis-à-vis des crédits offerts par les institutions de microfinance (IMF). L'analyse confirme certains résultats de l'étude sur les barrières à l'accès. Interrogés

sur leur perception du principal produit de crédit des IMF dont ils sont clients (AEI, Microcred, Coopec et PAMF), les personnes enquêtées sont critiques sur plusieurs points :

L'écart entre montant accordé et montant demandé par les clients (jusqu'à cinq fois inférieur, dans certains cas) est souvent source d'incompréhension.

Les clients sont également nombreux (plus de 70%) à se plaindre d'un niveau déclaré trop élevé du taux d'intérêt, mais aussi des divers frais et commissions. Il est toutefois difficile d'interpréter cette perception, qui mériterait en soi une enquête plus approfondie ; ce qui ressort clairement en revanche, c'est la relative opacité de la tarification des crédits pour une majorité de clients.

Deux types de garanties demandées (aval, apport monétaire) sont perçues comme contraignantes, lorsqu'elles sont demandées, ce qui est le cas pour une majorité d'IMF.

Les conditions d'instruction du crédit sont perçues comme contraignantes par une majorité de clients, qui se plaignent du volume trop important de documents qui leur sont demandés pour constituer le dossier de demande de crédit.

Le timing du déblocage du crédit est souvent en décalage avec l'activité. Les focus groups ne permettent pas bien entendu d'analyser les raisons des retards de déblocage (tensions de trésorerie par exemple), mais seulement leur impact sur le client ; les délais de mise en place du crédit, lorsqu'ils sont longs (de un à quatre mois), peuvent en effet représenter un réel problème pour l'activité.

Un délai de grâce peut être considéré nécessaire, suivant la nature de l'activité (le délai d'un mois proposé par les IMF de l'échantillon est perçu comme trop court, compte tenu du rythme des activités menées, notamment pour les activités menées en milieu rural).

En termes de protection des clients, plusieurs constats peuvent être tirés des réponses des clients : la transparence encore faible sur les tarifs dans plusieurs IMF (à l'exception de PAMF) ; les faiblesses du fonctionnement mutualiste de la Coopec (faible implication des membres dans la gestion, manque de suivi) ; la qualité du suivi du client, très inégale d'une IMF à l'autre (globalement, 63% des clients expriment leur mécontentement quant à la relation avec les agents de l'IMF notamment la Coopec) ; les critiques vis-à-vis des méthodes de recouvrement strictes du crédit à l'échéance et des méthodes employées par certains agents de crédit pour vérifier la solvabilité des futurs clients.

❖ Diagnostic de l'offre de services financiers

Microfinance

Vue d'ensemble du secteur de la microfinance. En comparaison avec les autres pays de la zone UEMOA, le secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire apparaît en retrait : avec une

population de 22% du total de la zone et un PIB de presque 40%, ses encours d'épargne et de crédit (en 2009) représentent respectivement 19% et 7% de ceux de la zone dans son ensemble. A fin janvier 2012, 72 institutions de microfinance sont autorisées¹ mais en réalité une quarantaine d'IMF seulement seraient en activité, si l'on se base sur les IMF produisant régulièrement des états financiers pour la supervision.

L'année 2011 est une année de crise importante pour le secteur qui a provoqué une baisse de l'activité. A fin 2011, on compte 867 745 clients, un encours épargne à 90,7 Mds et encours de crédit à 26,8 Mds FCFA. On assiste à une légère reprise en 2012, avec une croissance d'environ 10% à fin juin.

Le secteur de la microfinance présente les caractéristiques suivantes :

- Le réseau Unacoopec domine fortement le secteur (il représente 82% des dépôts mobilisés et 70% des crédits en cours à fin 2010).
- Hors Unacoopec, le secteur est fragmenté, avec 71 IMF pour de faibles volumes (encours d'épargne 17,4 Mds et 9,8 Mds encours de crédit).
- Le modèle mutualiste est majoritaire mais les SA de microfinance sont présentes ; ces 10 SA sur 72 structures gagnent du terrain depuis l'entrée des « greenfields » (Advans, Microcred et PAMF).
- La microfinance est surtout présente en milieu urbain, et d'abord à Abidjan (60% de la clientèle et des encours de l'Unacoopec). On pourrait ainsi estimer à environ 35% et 50% des encours d'épargne et de crédit en région, ce pourcentage intégrant les villes secondaires.

Les données sur ce secteur, communiquées par la Direction de la microfinance (DM), ne sont pas définitives : en effet, les IMF continuent d'envoyer des données (indicateurs et états financiers) corrigées des années 2010, 2011 et 2012 ou transmettent ces données avec retard. Ces données peuvent par conséquent ne pas se recouper dans certains cas.

Afin de mieux analyser les constituants de l'offre de services financiers de la microfinance et d'apprécier ses performances, nous avons, d'une part isolé l'Unacoopec dont le poids dans le secteur tend à masquer la diversité des situations des autres IMF ; d'autre part, constitué un échantillon de 14 IMF représentatives. Les données collectées (auprès de ces IMF ou de la DM) ne sont pas toujours complètes ; cependant, la représentativité de cet échantillon d'IMF autorise quelques constats dont on peut supposer qu'ils sont valables pour l'ensemble du secteur. L'échantillon est constitué de 14 IMF : il s'agit de 5 SA, 6 mutuelles d'épargne et de crédit non affiliées et 2 réseaux de mutuelles ; ces IMF totalisent en 2011 un encours d'épargne de 14,251 Mds FCFA et de crédit de 14,479 Mds FCFA. En comparaison avec les

¹ Selon les données communiquées par la DMF Voir liste des IMF agréées en annexe 2

données consolidées (non définitives) sur le secteur fournies par la DMF, on peut donc considérer qu'elles représentent plus de 80% du secteur (hors Unacoopec).

L'offre de produits et services de la microfinance se caractérise avant tout par la faiblesse du crédit, aussi bien en comparaison avec les autres pays de la sous-région, qu'en comparaison de l'épargne mobilisée. Cet écart important est le fait de l'Unacoopec, qui transforme peu ses dépôts en crédits. Pour les autres IMF, la tendance serait inverse, avec une transformation de l'ensemble des dépôts. Le fait que l'épargne collectée soit la principale ressource, voire l'unique ressource pour bon nombre d'IMF pour financer les crédits, est une forte contrainte au développement de l'offre de crédit.

L'offre de crédit est assez diversifiée en termes de produits, mais essentiellement (hormis pour l'Unacoopec) à court terme, avec des montants moyens de crédit relativement faibles autour de 400 000 à 500 000 FCFA (moyenne de 14 IMF), comparé à un PIB/hab de 810 761 FCFA. Les taux d'intérêt semblent très disparates, de 13 à 27% par an, mais s'accompagnent de frais et commissions relativement élevés, ce qui rend le coût réel du crédit peu transparent ; d'autant que ce dernier est renchéri par la pratique, répandue dans les mutuelles, d'une épargne bloquée obligatoire de 30 à 50% du montant du prêt. La pratique de l'aval, pour garantir les crédits, largement répandue constitue un frein souvent cité par les clients.

L'offre de produits d'épargne est plutôt développée, en termes de nombre de produits offerts, mais paraît peu incitative. Les raisons sont probablement liées aux taux de rémunération rarement au dessus de 3,5%, avec des modes de calcul assez opaques ; au faible accès au crédit permis par cette épargne et aux faillites et conditions d'insécurité qui ont prévalu ces derniers temps. La mise en place du portemonnaie électronique par les opérateurs de Mobile Money, qui assure la sécurisation des fonds, tend à concurrencer cette offre. Enfin, des produits de transfert d'argent, de moyens de paiement (cartes bancaires) et d'assurance commencent à être proposés par les principales IMF du secteur : en particulier, l'Unacoopec est fortement implantée avec ses GAB et cartes de retrait ; Advans et Microcred bénéficient de partenariats bancaires et avec des assureurs de la place (développement de services de transferts d'argents, cartes de paiement, endossement de chèques et micro-assurance).

Stratégie des acteurs. La crise politique de 2011 a fortement touché le secteur de la microfinance. La plupart des IMF d'Abidjan ont cessé leurs activités pendant près de la moitié de l'année 2011. L'ensemble des dommages enregistrés (pillages, impayés, etc.) s'élèverait à 1,163 Mds FCFA selon la DMF. Mais le contexte extrêmement difficile de ces dernières années n'est cependant pas le seul élément expliquant la faiblesse de l'activité des IMF. En réalité, ces dernières restent fortement dépendantes de l'épargne collectée, en raison d'un faible accès aux financements externes (refinancement bancaire et concours des partenaires techniques et financiers du secteur). Leurs fonds propres sont réduits, voire menacés par les provisions et pertes à constater sur les impayés. La part du portefeuille de

crédit non recouvrée sera probablement supérieure à l'estimation qu'en donnent les taux de portefeuille à risque (PAR) communiqués par les IMF. La mauvaise qualité des SIG et du contrôle interne lorsqu'il existe font peser un doute certain sur la fiabilité des informations financières produites par les IMF et communiquées à la tutelle. La fragilité de la première IMF du pays, l'Unacoopec, contribue d'une part à ébranler la confiance dans le secteur et d'autre part fait porter un risque important sur les dépôts mobilisés (80 Mds FCFA). Dans ce contexte, l'entrée sur le marché des nouvelles SA de microfinance apporte des perspectives en termes de satisfaction de la demande de services financiers, si tant est que leur stratégie va dans le sens d'une couverture la plus large.

L'infrastructure du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire est encore très limitée : l'offre de services financiers et non financiers aux IMF est faible à ce stade et l'association professionnelle, l'APSPD, a été jusqu'à présent l'acteur principal de mise en œuvre de formations pour le secteur. Par ailleurs, aucune centrale des risques n'est encore place, malgré quelques initiatives dans ce domaine.

Evolution réglementaire et supervision. L'environnement légal et réglementaire de la microfinance évolue, avec principalement l'entrée en vigueur (fin 2011 en Côte d'Ivoire) de la nouvelle loi sous régionale sur le secteur, qui instaure un niveau supérieur d'exigences vis-à-vis des IMF (reporting, audit des comptes) et renforce le rôle de la BCEAO/Commission bancaire dans l'agrément et la supervision. En Côte d'Ivoire, la supervision de la microfinance présente l'originalité de s'appuyer à la fois sur la Direction de la microfinance (DM), cellule de supervision du secteur au MEF, et un organe décisionnel distinct, la CNM.

En comparaison d'autres pays de l'UMOA, la Côte d'Ivoire a accepté relativement peu de demandes d'agrément de IMF ces deux dernières années, et a retiré un grand nombre d'agrément à des structures moribondes, affichant sa volonté de contrôler davantage le secteur à l'entrée. Néanmoins, Le manque de fiabilité des données issues des IMF limite l'efficacité du contrôle sur pièces, et les contrôles sur place sont très inférieurs en nombre aux prévisions de la tutelle. De fait, la supervision dispose à ce jour de moyens très limités, alors que la faiblesse d'ensemble du secteur exige un renforcement des contrôles et une politique d'assainissement effective (retraits d'agrément, sanctions).

Enfin, le bilan des mises sous surveillance rapprochée ou administration provisoire d'IMF par la tutelle ces dernières années est mitigé. Compte tenu du grand nombre d'institutions en difficultés sévères, dont le premier réseau du secteur, Unacoopec, une véritable stratégie de renforcement de la supervision et de mise en œuvre de mesures d'assainissement s'avère nécessaire.

Banques

Le secteur bancaire ivoirien est en évolution, avec notamment un renforcement de la présence des groupes bancaires régionaux et la restructuration des banques publiques. La stratégie des leaders du secteur, en période de sortie de crise, va dans le sens d'un développement de l'offre à destination des particuliers (principalement salariés du privé et du public) et des PME. Dans cet objectif, les banques prévoient des extensions de leurs réseaux de vente, et une politique active d'ouverture de compte pour les particuliers ; pour rentabiliser ces comptes, elles proposent aussi de nouveaux produits plus accessibles (comptes à frais réduits assortis d'une carte de retrait par exemple).

Les banques développent également des partenariats avec les opérateurs de téléphonie et les assureurs, dans l'optique à terme d'améliorer leur pénétration de la clientèle. Les liens avec la microfinance, encore timides, sont limités aux banques ayant choisi de prendre une participation au capital des SA de microfinance nouvellement créées. Enfin, quelques initiatives visent à mieux sécuriser les PME, pour faciliter leur accès au crédit bancaire.

Assurances

L'offre d'assurance, en Côte d'Ivoire, ne touche encore qu'une part marginale de la population - de l'ordre de 3 à 4% suivant les produits, encore loin du taux de bancarisation estimé pour le pays.... Les produits des compagnies d'assurance, en vie et non-vie, s'adressent principalement aux grandes entreprises et à une clientèle assez privilégiée. Certaines compagnies d'assurance, principalement de la branche Vie, testent cependant de nouveaux canaux de diffusion qui pourraient à terme permettre de baisser les coûts et de toucher une clientèle plus large : de premiers partenariats s'établissent en effet avec les IMF, les banques et les opérateurs de mobile money, mais si ces initiatives sont encore timides à ce stade.

La mise en œuvre de véritables produits de micro-assurance, que la nouvelle réglementation CIMA cherche à développer, se heurte à des problèmes de rentabilité réels, pour une échelle de diffusion encore réduite.

Opérateurs de téléphonie (Telcos)

En Côte d'Ivoire, le marché de la téléphonie mobile est un des plus développé de la sous région en termes de taux de pénétration avec 18 Millions de cartes SIM en service à fin 2011. Six opérateurs interviennent sur ce marché. Mais celui-ci se répartit à plus de 70% entre Orange et MTN. Ces deux derniers opérateurs sont ceux engagés dans une offre de

mobile money comparable dans la gammes des services proposés (portemonnaie électronique, transferts cash in/cash out, paiement marchand, paiement de factures, consultation de soldes) et dans la couverture du territoire. Environ 3 M de personnes seraient inscrites aux services de « mobile banking » des Telcos, avec un encours de monnaie électronique estimé à environ 4 à 5 Mds FCFA. Ces chiffres restent encore faibles compte tenu du taux de pénétration des Telcos, mais ils sont promis à un développement rapide.

L'apparition du mobile banking s'inscrit dans un mouvement de décloisonnement des services financiers qui est plus ou moins avancé selon les opérateurs : la vente de produits d'assurance vie, les transferts d'argent internationaux, les GAB. Le Mobile est aussi utilisé dans des programmes de distribution de dons à des personnes exclues ou sinistrées par des ONG. Probablement, l'intégration des comptes bancaires avec les comptes électroniques des clients va contribuer à donner un nouvel essor aux services de MB. Des partenariats entre opérateurs et banques de la place sont en projets à dans ce domaine. La microfinance ne sort pas gagnante de ce mouvement, compte tenu de son état de fragilité. On peut envisager dans un court terme des initiatives au niveau de Microcred mais la crise de la microfinance ne donne pas confiance aux opérateurs de téléphonie mobile et ne permet pas encore aux IMF de se positionner sur ce type de services.

❖ **Forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la finance inclusive en Côte d'Ivoire**

Forces	Faiblesses
<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volontarisme du gouvernement en matière d'assainissement / développement du secteur financier et de lutte contre la pauvreté - Résultats économiques à fin 2011 et 2012 sensiblement supérieurs aux prévisions - Existence de filières porteuses et d'un tissu industriel à potentiel important - Adoption récente d'un cadre règlementaire et fiscal incitatif pour la microfinance <p>Secteur financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effort récent de la supervision pour limiter les agréments et fermer les structures 	<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact de la crise 2011 sur les infrastructures et sur l'économie des ménages et des entreprises - Climat des affaires dégradé - Situation de fort endettement des PME (dettes Etat) et fragilités structurelles qui freinent l'accès au financement - Environnement judiciaire non incitatif <p>Secteur financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible taux de bancarisation « élargi » (14,7%); faible niveau des crédits à l'économie - Faible prise en compte des contraintes /

illicites et inactives

- Forte couverture du territoire en téléphonie mobile et principaux opérateurs de téléphonie déjà impliqués dans l'offre de Mobile Banking
 - Stratégie partagée au sein du secteur bancaire de descente de gamme pour augmenter la portée
 - Présence récente mais croissante des acteurs régionaux et internationaux du secteur bancaires et de la microfinance
 - Existence d'une forte demande en services financiers pour un marché d'une taille significative, encore non satisfaite
 - Présence de l'Unacoopec sur l'ensemble du territoire
 - Diversité et nombre des acteurs du secteur (banques/microfinance /assurance/opérateurs de téléphonie)
- besoins des clients dans l'offre de la microfinance
 - Faible présence des services financiers en milieu rural
 - Faiblesse du secteur de la microfinance dans son ensemble, et situation de quasi faillite d'acteurs, y compris majeurs (Unacoopec)
 - Faiblesse des banques publiques
 - Moyens réduits et efficacité limitée de la supervision en microfinance
 - Bilan mitigé des mises sous Administration Provisoire et sous Surveillance Rapprochée
 - APSFD encore peu déterminante dans la structuration / représentation de la microfinance
 - Faiblesse de l'offre de formations et de conseils à destination des IMF
 - Absence de programmes d'appui à la microfinance depuis plusieurs années
 - Faiblesse du refinancement externe et des investissements dans le secteur de la microfinance
 - Défiance des populations vis-à-vis de la microfinance, notamment suite aux faillites
 - Manque de crédibilité du secteur des assurances vis à vis de la population=> faible pénétration
-

Opportunités

Contexte :

- Dynamisme économique du pays dans un contexte de stabilisation et de reprise économique
- Regain d'intérêt des financeurs et des investisseurs pour le pays, après point d'achèvement PPTe
- Perspectives de renforcement des acteurs économiques au sein de filières agricoles et au niveau de la PME
- Restructuration et Privatisation des banques publiques en projet
- Récente réglementation CIMA sur la microassurance

Secteur financier :

- Entrée des SA dynamisant le marché par plus de transparence et de professionnalisme et une augmentation de la portée.
- Volonté de la DM de s'attaquer aux problèmes des IMF en crise
- Mise sous AP récente du réseau Unacoepec
- Mise en application de la nouvelle réglementation sur la microfinance renforçant le professionnalisme et le contrôle du secteur
- Mouvement observé au décloisonnement dans l'offre de services entre les acteurs des différents segments du secteur financier

Menaces

Contexte :

- Insécurité persistante qui menace la stabilité du pays avec freins sur l'investissement

Secteur financier :

- Risque important pour le secteur et pour les épargnants, porté par la situation financière de l'Unacoepec
- Risque de surendettement à moyen terme des clients notamment urbains en l'absence de centrale des risques
- Faillites à venir des IMF en situation de fragilités aujourd'hui => dépôts des épargnants menacés
- Risque d'image pour le secteur de la microfinance et de déstabilisation sociale en cas de confiscation des dépôts

- Premiers partenariats entre banques actionnaires et SA de microfinance en vue de la diversification de l'offre de services
- Projets de partenariats entre opérateurs de téléphonie et SA de microfinance en perspective

II. La Stratégie nationale pour la finance inclusive en Côte d'Ivoire

La SNFI présentée dans ce document fixe les objectifs et le cadre d'intervention général pour une meilleure inclusion financière. Elle inclut :

- Une vision à cinq ans ;
- Quatre axes stratégiques correspondant à des objectifs à moyen terme ;
- Un plan d'action, chaque axe se déclinant sous forme d'objectifs et de résultats attendus ; pour chaque objectifs, des actions sont définies, permettant leur mise en œuvre.

La stratégie est un document de politique qui indique les priorités et les actions à mener.

La stratégie offre une visibilité aux différents acteurs impliqués dans ce secteur et marque une volonté de l'Etat à engager les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre. Ce n'est ni un projet, ni un programme, mais plutôt le cadre politique dans lequel devront s'inscrire les différents projets qui seront conçus et mis en œuvre pour améliorer l'inclusion financière en Côte d'Ivoire. La stratégie n'a donc pas vocation à décider a priori et à dicter aux différents acteurs – partenaires techniques et financiers, gouvernement, institutions financières... - le mode opératoire de mise en œuvre de chacune de ces actions. Il reste de la responsabilité de chaque acteur ou groupe d'acteurs de définir la façon dont il souhaite s'intégrer dans cette « feuille de route », suivant les modalités qui lui correspondent, en collaboration avec les partenaires qui sont les siens au sein du secteur, et en cohérence avec la stratégie définie.

1. La vision

A un horizon de 5 ans, l'accès à une gamme de services financiers diversifiés de la population ivoirienne, financièrement éduquée, est assuré par une grande variété d'acteurs pérennes (IMF, banques, assureurs, opérateurs de téléphonie mobile), avec un rôle de premier plan pour le secteur de la microfinance assaini, restructuré et professionnel.

2. Les axes stratégiques

A l'issue du diagnostic et d'un atelier rassemblant les principaux acteurs de l'inclusion financière, quatre axes répondant à des objectifs à moyen terme sont identifiés :

Axe 1 : Assainir et restructurer le secteur, tout en renforçant la réglementation et la supervision.

1.1 Assainir et restructurer le secteur

De nombreuses IMF sont agréées, mais ne présentent pas les conditions de professionnalisme requises, alors qu'elles sont engagées dans la collecte des dépôts. Certaines sont en cessation d'activité de fait ; d'autres, proches de la faillite, font porter un risque réel sur les dépôts d'épargne. Il est essentiel de prendre des mesures appropriées (sanctions, mises sous administration provisoire, liquidations, regroupements ou fusions lorsqu'elles s'avèrent pertinentes...) afin, d'une part de protéger les déposants et restaurer la confiance des populations dans la microfinance, d'autre part de ne pas porter préjudice au développement de l'ensemble du secteur.

1.2 Améliorer la mise en œuvre de la réglementation et de la supervision

Deux leviers permettent d'agir en ce sens : (i) l'appui aux IMF pour une meilleure connaissance du cadre réglementaire ; la mise en conformité des IMF au nouveau cadre réglementaire passe par une meilleure connaissance des textes réglementaires (loi et instructions) et du nouveau référentiel comptable, par des formations notamment. (ii) la supervision exercée par la tutelle ministérielle, qui doit se renforcer pour anticiper les défaillances des IMF et empêcher les activités de microfinance illicites.

Axe 2 : Accompagner la diversification et l'extension des services financiers aux populations exclues, de manière durable et professionnelle.

2.1 Professionnaliser et pérenniser les IMF

Les IMF présentent encore de grandes fragilités, principalement en termes de gouvernance, de stratégie d'offre de services, de système d'information et de contrôle interne. Les appuis en formation et en assistance technique doivent s'inscrire dans la perspective de la pérennisation des IMF, autrement dit être attribués sous condition de restructuration/redressement, d'éventuelles transformations institutionnelles ou de fusions ; ou a minima s'inscrire clairement dans un plan de développement réaliste à moyen terme et faire l'objet de contrats de performance. Par ailleurs, en Côte d'Ivoire, le marché de l'expertise au service de la microfinance reste insuffisant et doit être développé, aussi bien en ce qui concerne l'appui-conseil que l'audit externe et la formation.

2.2 Étendre l'accès aux services financiers des populations exclues

Des programmes d'appuis techniques et financiers à destination des institutions financières devront être conçus pour encourager les innovations (en termes de transferts d'argent, de services de micro-assurance, de mobile banking, etc.) et l'adaptation des produits et services existants, y compris en recherchant les canaux de distribution appropriés (branchless banking). Ceux ci permettront la diversification de l'offre et son extension, en particulier pour les populations en milieu rural et les PME encore peu desservies. Les partenariats entre

acteurs du secteur financiers permettront l'échange d'expertise et de synergies nécessaires pour une offre de services financiers adaptée et diversifiée.

Les appuis aux institutions financières devront être apportés en fonction du ciblage des populations exclues et à la condition que ces institutions, et en particulier les IMF, soient engagées dans la viabilité (gouvernance saine et systèmes de base - SIG, contrôles internes et externes fonctionnels).

Axe 3 : Assurer la protection, l'information et l'éducation financière des clients.

3.1 Assurer l'information et l'éducation financière des clients

Le manque de transparence sur les conditions d'accès aux services financiers et leurs coûts décourage les populations. Les défaillances de gouvernance constatées au niveau des institutions mutualistes témoignent de la méconnaissance qu'ont les membres de ces IMF de leurs droits et responsabilités vis à vis de leur institution. Dans ce contexte, il est nécessaire, en parallèle de l'effort d'assainissement du secteur, de redonner confiance aux populations et de contribuer à améliorer leur éducation financière pour une meilleure protection. Des actions de sensibilisation-formation aux IMF sur les questions de protection du client y contribueront également.

3.2 Mettre en place des mesures spécifiques de protection des épargnants

Les pratiques des structures pyramidales, il y a quelques années, et les faillites récentes ou probables d'IMF ont dépossédé – ou menacent de déposséder - les populations d'une partie de leur épargne. Des mesures concrètes en plus de la supervision, doivent être mises en œuvre pour mieux protéger les déposants, au niveau du pays ou de la sous-région (fonds de garantie des dépôts).

Axe 4 : Améliorer l'environnement des affaires

4.1 Améliorer le cadre politique pour faciliter le développement des services financiers.

Un bon fonctionnement de la justice est essentiel, aussi bien pour assurer la protection des clients contre les fraudes au sein des IMF que pour faciliter le recours des IMF en cas de mauvais comportements des emprunteurs ; ce bon fonctionnement suppose par ailleurs une compréhension préalable du secteur de la microfinance et de ses spécificités par la justice. L'adaptation des directives OHADA sur les sûretés et garanties, pour leur application au contexte de la microfinance, est une réflexion à mener pour sécuriser les opérations des

IMF. Par ailleurs, le climat de crise politique qui a prévalu ces dernières années a porté un grand préjudice aux opérateurs économiques. Il conviendrait de réfléchir à un plan d'indemnisation/compensation des IMF gravement atteintes.

4.2 Renforcer la capacité de financement des opérateurs économiques.

Les micro- et petites entreprises, dans les secteurs de l'artisanat en particulier, ainsi que les exploitants agricoles non insérés dans des filières de rente, sont des catégories ciblées par la microfinance mais peu financées en raison des nombreuses contraintes qui pèsent sur leurs activités. Des appuis - via les interprofessions - pour renforcer leurs capacités techniques et de gestion, et leurs aptitudes à nouer des partenariats avec des établissements financiers ou à mettre en place des mécanismes de garanties, contribueraient à faciliter leur accès aux services financiers formels et à réduire ainsi leur vulnérabilité.

3. Les acteurs de la stratégie et leurs responsabilités

La stratégie nationale de finance inclusive a été élaborée à partir d'un diagnostic auquel a participé l'ensemble des acteurs du secteur financier. Elle reflète l'ambition partagée par le gouvernement ivoirien et par tous ces acteurs pour permettre l'accès le plus large des populations aux services financiers d'ici 5 ans. Ce document offre une visibilité et un cadre politique dans lequel s'inscriront les initiatives des acteurs du secteur financier, des partenaires au développement et du gouvernement ; il laisse à chaque acteur et partenaire la latitude de définir les modalités opérationnelles de ses propres initiatives.

Afin que ces interventions soient cohérentes avec la stratégie, coordonnées et complémentaires, elles devront être discutées et présentées dans un cadre de promotion de cette stratégie. Ce cadre de promotion veillera à : i) l'échange d'informations en particulier pour les investisseurs et financeurs et pour les IMF; ii) la tenue de réunions de concertation, en particulier avec les partenaires techniques et financiers du secteur ; iii) le suivi de la mise en œuvre de la stratégie pour informer les différents acteurs des projets déjà en cours (état des lieux des financements, actions déjà entreprises, etc.). Le Ministère des Finances, avec l'assistance de l'APSF, pourrait en assurer l'animation et le suivi. Si besoin est, on pourra envisager de mettre en place une structure projet ad hoc, très légère, destinée à s'assurer que cette coordination est effective ; une telle structure aurait pour objectif de veiller à la cohérence des actions menées et à un échange d'informations effectif, et non de concevoir ni mettre en œuvre directement les actions.

Les acteurs suivants sont impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie finance inclusive dans le pays. En fonction de leurs initiatives, des appuis nécessaires pourront être apportés pour mener à bien les actions identifiées dans ce cadre.

- **Le Ministère des finances et le gouvernement** assurent un environnement favorable, pour la microfinance d'une part, pour le développement économique d'autre part.

Ceci passe par des politiques économiques adaptées, la mise en place d'une capacité de supervision appropriée et efficace, l'amélioration du cadre judiciaire et de sécurisation des garanties et la lutte contre les fraudes. **L'État doit veiller à respecter les bonnes pratiques internationales en termes d'appui au secteur financier**, en particulier concernant la microfinance ; ce qui implique notamment de ne pas être directement pourvoyeur de services financiers à la population, et, lorsque des fonds étatiques visent à appuyer des institutions financières, d'éviter d'assortir cette collaboration de conditions pouvant induire des distorsions de marché ou d'adopter des modalités de mise en œuvre pouvant conduire à de mauvaises pratiques de remboursement de la part des clients des IMF.

- Au sein du Ministère des finances, qui a pour responsabilité la tutelle du secteur, en lien avec la BCEAO et dans les limites fixées par la nouvelle loi, deux structures sont spécifiquement impliquées dans la supervision de la microfinance : d'une part la **Direction de la microfinance (DM)**, structure opérationnelle de supervision du secteur rattachée à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) du MEF ; d'autre part la **Commission Nationale pour la Microfinance (CNM)**, créée en 2002, organe décisionnel qui regroupe le MEF, la BCEAO et d'autres ministères, et dont le maintien s'avère pertinent, dans le but affiché de permettre une prise de décision partagée et plus indépendante.
- **La BCEAO.** Autorité de supervision du secteur, elle joue un rôle déterminant dans la sous-région pour l'adaptation régulière du cadre réglementaire et sa mise en œuvre efficace au niveau des pays de la zone. Son implication directe dans le contrôle des IMF (art. 44 de la loi portant réglementation de la microfinance) et dans la conception et la diffusion d'outils au bénéfice des instances ministérielles de supervision en font un partenaire privilégié pour les actions relatives au cadre réglementaire et à l'assainissement du secteur.
- **Les partenaires techniques et financiers** (UE/PNUD/UNCDF/AFD/BM, etc.). Ils financent les appuis techniques et les études nécessaires au développement du secteur dans un souci d'accompagnement des dynamiques existantes et du caractère incitatif des financements (vers les regroupements, la professionnalisation, les transformations institutionnelles, l'amélioration des performances, une meilleure transparence, la conformité avec le cadre légal et réglementaire, etc.). Une coordination des partenaires techniques et financiers pour une harmonisation des interventions contribuera à une plus grande efficacité de cette aide, afin d'intégrer leurs actions dans le cadre de ce nouveau plan d'action.
- **Les institutions délivrant des services financiers** (IMF, banques, assurances et opérateurs de mobile money). Elles ont vocation à offrir des services financiers adaptés aux besoins des populations, dans des conditions de sécurité des déposants, en relation avec leurs partenaires institutionnels (actionnaires, ONG/projets, partenaires techniques et financiers publics et privés). Ceci passe par des appuis

techniques et financiers appropriés (et conditionnés aux performances) au travers de partenariats diversifiés, pour permettre l'extension et la diversification de l'offre de services financiers.

- **L'APSFD.** C'est l'instrument des IMF pour représenter les intérêts de la profession vis à vis des partenaires et du gouvernement, effectuer les plaidoyers nécessaires, contribuer à l'autorégulation du secteur par l'adoption des bonnes pratiques et à l'amélioration des connaissances et des compétences à travers la diffusion des formations et des études réalisées. La contribution de l'APSFD dans ces domaines participe de la promotion du secteur. Des appuis aux initiatives de l'APSFD qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie seront nécessaires.

III. Le Plan d'action de la SNFI

La situation critique du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire va nécessiter un certain nombre d'actions à caractère d'urgence. Par ailleurs, le contexte de sortie de crise qui caractérise la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui et la mise en application récente de la loi sur la microfinance laissent penser que le paysage de la finance inclusive va rapidement évoluer. La stratégie est conçue sur une période de 5 ans à partir de 2013, mais il sera probablement nécessaire de l'actualiser dans un délai de 3 années environ afin de tenir compte des évolutions du secteur.

Axe 1 : Assainir et restructurer le secteur de la microfinance tout en renforçant la supervision.

Objectif 1 : Assainir et restructurer le secteur de la microfinance

Résultat 1 : Les IMF ne répondant pas aux normes de la profession sont fermées.

- **Action 1 :** Poursuivre les fermetures d'IMF illicites (opérant sans agrément)
Fréquence : Prévoir cette action autant de fois que nécessaire.
Horizon : 2013 - 2017
Responsabilité : DM/CNM
- **Action 2 :** Mettre en œuvre la décision prise au niveau de la BCEAO de « création, dans chaque pays de l'Union, d'une Cellule de veille conjointe Etat - BCEAO destinée à surveiller et à limiter le développement des structures illégales de collecte de dépôts »².
Fréquence : Ponctuelle pour la création de la cellule ; continue pour son animation.

² BCEAO, Rapport annuel 2010.

Horizon : création de la cellule : 2013 ; animation 2014 à 2017

Responsabilité : DM/CNM/BCEAO

- **Action 3** : Procéder au retrait des agréments des IMF sans perspectives de développement et de viabilisation. Un certain nombre d'IMF n'ont pas produit de comptes annuels depuis au moins deux ans, car elles sont en réalité en cessation d'activité ou n'ont jamais fonctionné. Ces IMF devraient être rapidement fermées. D'autres IMF sont dans l'incapacité de faire face à leurs obligations vis à vis de la loi aussi bien en termes de reporting à la supervision que de fonctionnement interne (conseil d'administration quasi inexistant, SIG non fiable, pas de contrôle interne, absence de manuels de procédures adaptés, etc.). Il est nécessaire de les fermer progressivement en raison de la menace qu'elles font peser sur les dépôts collectés.

Fréquence : Prévoir cette action une fois par an, sur la base des inspections menées.

Horizon : 2013-2017

Responsabilité : DM/CNM

Résultat 2 : Les IMF en difficulté sont identifiées ; elles sont restructurées et surveillées.

- **Action 4** : Assurer la mise en œuvre efficace de l'administration provisoire de l'UNACOOPEC-CI.

Fréquence : suivi trimestriel

Horizon : 2013-2015

Responsabilité : DM/CNM

- **Action 5** : Liquider ou placer sous administration provisoire les IMF en difficulté. Processus : 1/ étude préalable : sur la base des premiers audits déjà réalisés, établir une typologie des IMF sur des critères de santé financière pour distinguer 3 catégories (à mettre sous surveillance rapprochée, à mettre sous AP, à liquider) et évaluer les coûts des mesures préconisées (y compris en termes d'indemnisation des déposants) ; 2/ élaboration d'un plan d'action d'assainissement³.

Fréquence : action continue

Horizon : 2013 - 2015

Responsabilité : DM/CNM

- **Action 6** : Mettre sous surveillance rapprochée les IMF porteuses de risques pour les épargnants et/ou mettre en œuvre les injonctions et sanctions prévues par la loi (selon le guide des sanctions défini par la BCEAO). Processus : 1/ élaborer les outils et les méthodes de la surveillance rapprochée (avec recours éventuel à la sous-traitance auprès de cabinets d'audit externes) ; 2/ tenir des ateliers de travail avec les IMF à

³ CF TDR groupe 3 MF Codesfi.

mettre sous surveillance rapprochée, pour organiser les conditions de cette surveillance et les objectifs à atteindre.

Fréquence : action continue

Horizon : 2013, 2014 et 2015

Responsabilité : DM/CNM

- **Action 7** : Dans les cas où une étude préalable montre la pertinence d'une fusion ou d'un regroupement entre IMF, accompagner cette évolution.

Fréquence : action continue

Horizon : 2013 à 2017

Responsabilité : DM/CNM, PTF

- **Action 8** : Mettre en place un fonds de restructuration des IMF (financement des AP et des liquidations). Des concertations avec les partenaires financiers pourraient être engagées sur la base de l'étude sur la situation financière des IMF et de l'évaluation des besoins de financement nécessaires à l'assainissement.

Fréquence : action ponctuelle

Horizon : premier semestre 2013

Responsabilité : DM/CNM, PTF

Objectif 2 : Améliorer la mise en œuvre de la réglementation et de la supervision de la microfinance

Résultat 1 : Le cadre légal, réglementaire et fiscal de la microfinance favorise le développement de la finance inclusive.

- **Action 1** : Promulguer le décret de la loi uniforme portant réglementation de la microfinance, adoptée le 3 novembre 2011 (Cf. ordonnance n°2011-367 du 3 novembre 2011).

Fréquence : ponctuelle

Horizon : premier semestre 2013

Responsabilité : gouvernement

- **Action 2** : Définir et mettre en place un cadre fiscal incitatif pour les investissements à but lucratif dans le secteur de la microfinance. Jusqu'à la mise en œuvre d'un tel cadre, maintenir dans les lois de finances successives les dispositions de l'article 29 de la loi de finances 2012, qui prévoit une extension aux IMF de type SA du régime fiscal privilégié jusque là réservé aux IMF mutualistes ; faciliter l'accès de ces IMF au refinancement en exonérant de TOB également leurs emprunts à l'international.

Fréquence : annuelle

Horizon : 2013 - 2015

Responsabilité : DM – Ministères concernés

Résultat 2 : Les IMF s'approprient le cadre réglementaire communautaire (UMOA et OHADA) relatif à la microfinance.

- **Action 3** : Poursuivre la diffusion des textes de lois, des instructions et du nouveau référentiel comptable pour une meilleure appropriation des IMF au moyen de formations, coachings et autres appuis spécifiques.

Fréquence : semestrielle

Horizon : 2013 - 2015

Responsabilité : DM, APSFD

- **Action 4** : Faciliter l'appropriation par les IMF des actes OHADA relatifs à l'organisation des sûretés, au droit des sociétés coopératives et au droit commercial général, au moyen de formations, coachings et autres appuis spécifiques.

Fréquence : semestrielle

Horizon : 2013, 2014 et 2015

Responsabilité : DM, APSFD

Résultat 3 : La supervision permet d'anticiper les difficultés des IMF et de prendre rapidement les mesures appropriées.

- **Action 5** : Réaliser un diagnostic institutionnel de la supervision pour en déduire les mesures appropriées, pour renforcer sa réactivité face aux difficultés rencontrées par le secteur, en analysant notamment :
 - Le rattachement institutionnel de la supervision, le rôle et l'efficacité des différentes parties et des processus dans la prise de décisions concernant le secteur (DGTCP/CNM/DM) ;
 - Ses moyens financiers en rapport avec sa mission ;
 - Son organisation interne et le niveau d'expertise de ses membres ;
 - Proposer un programme d'appui à la DM et un budget, pour une meilleure professionnalisation de ses services.

Fréquence : action ponctuelle

Horizon : premier semestre 2013

Responsabilité : DM/CNM, PTF

- **Action 6** : Fournir des appuis en assistance technique, pour renforcer les outils et les méthodes de travail de la DM, en particulier en matière de :
 - Programmation des inspections : élaborer les outils de planification des missions d'inspection et les critères de sélection des IMF à inspecter ; définir le champ des missions d'inspection en fonction des risques identifiés ou par typologie des IMF.

- Méthodologie d'inspection : appui à l'appropriation/adaptation du guide élaboré par la BCEAO (en cours d'actualisation) ; hiérarchisation des recommandations et élaboration d'un outil de suivi de leur mise en œuvre ; identification des recommandations type qui doivent être assorties d'injonctions.
- Calibrage des missions d'inspection : afin de concentrer les inspections sur les IMF à risque important, étudier le recours à la sous-traitance à des cabinets d'audit externes pour le contrôle sur pièces et l'inspection d'un certain nombre de petites IMF.
- Construction de grilles d'analyse des indicateurs de performances (avec indicateurs d'alerte) et d'un benchmark national à partir des informations statistiques communiquées par les IMF, pour une analyse préalable des risques.
- Élaboration des outils et méthodes appropriées pour mettre en œuvre la gamme de réactions prévues par la loi face aux IMF en difficultés : injonctions, mise en liquidation/retrait d'agréments, mise sous administration provisoire, surveillance rapprochée. Aider à l'appropriation du guide des sanctions en cours d'élaboration au niveau de la BCEAO.
- Formations internes aux outils et méthodes, et identification des formations externes appropriées (analyse financière, audit informatique, etc.).

Fréquence : action continue.

Horizon : 1^{er} semestre 2013 à 2014

Responsabilité : DM/CNM, PTF

- **Action 7** : Contribuer à la rédaction / révision du guide des sanctions et du guide des administrations provisoires, en collaboration avec la BCEAO, par la capitalisation des leçons des mises sous administration provisoire et surveillance rapprochée des IMF.

Fréquence : action ponctuelle.

Horizon : 2013

Responsabilité : DM/CNM

Axe 2 : Accompagner la diversification et l'extension des services financiers aux populations exclues, de manière durable et professionnelle.

Objectif 1 : Professionnaliser et pérenniser les IMF

Résultat 1 : Les IMF présentant des perspectives réelles de viabilité sont renforcées.

- **Action 1 :** Faire le diagnostic institutionnel des IMF ayant un potentiel de pérennisation (sélectionnées sur la base des indicateurs de performance), pour élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement de leurs capacités défini au cas par cas (notamment sur les points suivants : SIG, gouvernance et contrôle interne). Les appuis aux IMF pourront intégrer certaines conditions : reporting dans les délais à la DM, conduite de notations dans les deux premières années de l'appui, ou reporting au MIX Market par exemple⁴.

Fréquence : action ponctuelle.

Horizon : 2013 - 2015

Responsabilité : cadre de promotion, PTF, APSFD

- **Action 2 :** Examiner les éventuelles possibilités de mettre en place un plan d'indemnisation/compensation des IMF gravement atteintes par la crise et les pillages.

Fréquence : action ponctuelle

Horizon : 2013

Responsabilité : Ministère des finances, APSFD

- **Action 3 :** Accompagner les IMF dans leurs réflexions stratégiques à l'aide de la réalisation d'études sectorielles appropriées notamment sur les thèmes suivants : i) comment établir les niveaux appropriés de taux d'intérêt (crédit et épargne) pour l'IMF ; ii) la politique de crédit : durées et montants appropriés par rapport à une segmentation de la clientèle cible ; etc. L'objectif est de leur permettre de clarifier les stratégies de ciblage, d'examiner les marges possibles de rentabilité et de réduire le risque de liquidité sur les dépôts.

Fréquence : action continue.

Horizon : 2013 à 2017

Responsabilité : cadre de promotion de la microfinance, APSFD, PTF

⁴ Site sur lequel les IMF du monde entier publient leurs informations financières à l'intention de l'industrie dans son ensemble : www.mixmarket.org/fr

- **Action 4** : Développer et mettre en œuvre des programmes de formation en microfinance pour les IMF en direction de leur personnel, y compris des cadres intermédiaires.

Fréquence : action continue.

Horizon : 2ème semestre 2013- 2017

Responsabilité : cadre de promotion de la microfinance, APSFD, PTF

Résultat 2 : Les IF sont transparentes et assument leur responsabilité sociale

- **Action 5** : Inciter les IMF à communiquer sur leurs performances et à être transparentes vis à vis de leurs clients, partenaires et associés au travers de la réalisation d’audits externes et de notations, et par la publication d’informations sur le MIX Market. Pour les actions considérées, les IMF pourront être cofinancées sur une base dégressive, c’est à dire que l’IMF et le bailleur pourront s’entendre sur un financement accordé pour plus d’une année, sous condition d’une participation financière croissante de l’IMF.

Fréquence : action continue.

Horizon : 2013 - 2017

Responsabilité : PTF

- **Action 6** : Inciter et accompagner les IF (notamment les IMF) à adopter, s’approprier et appliquer les principes de protection des clients (yc adhésion à la smart campaign), notamment pour assurer une plus grande transparence sur les termes et conditions des produits (ex. taux d’intérêt). Cette transparence pourra être encouragée par des formations et/ou des conditionnalités fixées par les partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, une étude pourra être menée sur les coûts et les taux d’intérêt pratiqués par les IMF dans le pays (à l’instar d’études similaires menées à l’initiative de la BCEAO dans d’autres pays de l’UMOA), afin de mieux comprendre les tarifs réels pratiqués et les contraintes des institutions en termes de viabilité.

Fréquence : action continue.

Horizon : 2013-2017

Responsabilité : PTF, DM, APSFD.

Résultat 3 : Une expertise de qualité au service du secteur est disponible.

- **Action 7** : Mettre en place un programme national de renforcement de l’expertise au service de la finance inclusive.

Processus :

- i) Recenser les prestataires de formations et de conseil du pays et de la sous-région, en relation avec l’APSFD, par thématique.

ii) Élaborer un programme de certification de ces prestataires, dans le cadre d'une réflexion sous-régionale sur les modalités de certification et agrément des consultants.

iii) Élaborer un programme d'appui technique aux prestataires. Formations des consultants / formateurs (Boulder / expertises spécifiques).

iv) Apporter un appui stratégique et technique à l'APSFDF pour lui permettre de renforcer son rôle, tout en évitant de devenir un simple prestataire de services (actions de cartographie, recensement et agrément des formateurs, réflexion sur une centrale des risques...)

v) Améliorer l'expertise des audits externes dans la poursuite des actions du Programme AFR 017.

vi) Cofinancer les audits / ratings / formations / diagnostic initial / plan d'affaires selon types d'IMF et suivant une évolution dégressive (Cf. action 1&2 résultat 2).

Fréquence : action continue.

Horizon : 2014-2017

Responsabilité : cadre de promotion de la microfinance, APSFD, PTF

Objectif 2 : Étendre l'accès aux services financiers des populations exclues

Résultat 1 : Les contraintes de financement des segments de marché encore largement exclus sont identifiées.

- **Action 1** : En associant plusieurs partenaires techniques et financiers à son financement, engager une étude Finscope visant à analyser plus en détail le niveau actuel et les déterminants de l'exclusion vis-à-vis services financiers ; restituer cette étude en ateliers et la disséminer.

Fréquence : action ponctuelle.

Horizon : 1^{er} semestre 2014

Responsabilité : cadre de promotion, PTF

- **Action 2** : Engager une étude sur les contraintes et moyens de financement des activités agricoles vivrières ; restituer cette étude en ateliers et la disséminer.

Fréquence : action ponctuelle.

Horizon : 2^{ème} semestre 2013

Responsabilité : cadre de promotion, PTF

- **Action 3** : Engager une étude sur les contraintes et moyens de financement des PME ; restituer cette étude en ateliers et la disséminer.

Fréquence : action ponctuelle

Horizon : 2ème semestre 2013

Responsabilité : cadre de promotion, PTF

- **Action 4** : Engager une étude sur les transferts d'argent domestiques, sous régionaux et internationaux ; restituer cette étude en ateliers et la disséminer.

Fréquence : action ponctuelle.

Horizon : 1^{er} semestre 2014

Responsabilité : cadre de promotion, PTF

- **Action 5** : Si nécessaire, compléter l'étude réalisée par la SFI sur le mobile money.

Fréquence : action ponctuelle.

Horizon : 1^{er} semestre 2014

Responsabilité : cadre de promotion, PTF

Résultat 2 : Les innovations pour un meilleur accès des populations exclues sont encouragées.

- **Action 6** : Accompagner les initiatives visant à accroître l'accès aux services financiers des populations exclues, notamment rurales, sans exclusive sur la nature des opérateurs financiers (IMF/banques/assurances/opérateurs de téléphonie/investisseurs, etc.) et en encourageant les partenariats. Seules les IMF engagées dans la pérennité sont en capacité d'innover en adaptant et/ou en diversifiant leur offre de services pour une meilleure inclusivité (micro-assurance santé, assurance retraite, transfert d'argent, mobile money, produits MPE, etc.) au moyen de partenariats appropriés (banques, assurances, opérateurs de téléphonie, investisseurs, etc.). Certains opérateurs, banques, assurances ou opérateurs de téléphonie sont intéressés par le segment de la micro et petite entreprise. Leurs initiatives en faveur de ces catégories de population doivent également être encouragées

Pour les partenaires techniques et financiers souhaitant accorder des financements spécifiques à ces actions (y compris éventuellement en joignant leurs efforts au sein de fonds dédiés), la forme la plus appropriée pourrait être **l'appel à projet** édictant les conditions d'éligibilité - favorisant les partenariats, la viabilité des partenaires et la transparence. Les financements pourraient alors permettre de réaliser les études de marché nécessaires pour une meilleure connaissance des clientèles ciblées, des études sectorielles et techniques sur les contraintes relatives à certaines innovations (Mobile money, micro assurance santé, etc.) ; ainsi que d'organiser des ateliers permettant de partager les expériences internationales, des rencontres entre acteurs des différents secteurs (assurance, banque, opérateurs de téléphonie mobile, etc.) afin d'encourager et faciliter les synergies porteuses d'innovations.

Trois types d'appel à projets pourraient être organisés selon les ciblage et objectifs visés : un appel à projet pour cibler les populations rurales via les services de mobile money ; un appel à projet pour le ciblage des PME en particulier dans le domaine de l'artisanat ; un appel à projet pour le développement des services de micro-assurance santé (dans l'objectif de tester des pilotes dans ce domaine, pour évaluer notamment leurs perspectives de viabilité).

Fréquence : action continue

Horizon : 2013 - 2017

Responsabilité : cadre de promotion, PTF

- **Action 7** : Encourager l'entrée sur le marché de nouvelles institutions de microfinance visant le secteur rural par un appel à projets.

Fréquence : action ponctuelle.

Horizon : 2014

Responsabilité : cadre de promotion, PTF

- **Action 8** : Évaluer les expériences de garantie dans le pays, analyser les conditions de diffusion des meilleures d'entre elles et les démultiplier, dans le but d'inciter les banques à refinancer les IMF.

Fréquence : action ponctuelle.

Horizon : 2014

Responsabilité : cadre de promotion, PTF, banques.

Axe 3 : Assurer la protection, l'information et l'éducation financière des clients

Objectif 1 : Assurer l'information et l'éducation financière des clients⁵.

Résultat 1 : Les bénéficiaires sont informés de leurs droits et devoirs en tant que clients et/ou membres de mutuelles d'épargne et de crédit.

- **Action 1 :** Conception et mise en œuvre d'une campagne de communication familiarisant les populations avec les services financiers et contribuant à les éduquer financièrement y compris en tant que membres des coopératives (supports audiovisuels, expositions mobiles dans le pays, spots radio, etc.).

Fréquence : action continue.

Horizon : 2013 - 2017

Responsabilité : cadre de promotion, PTF, APSFD

Résultat 2 : Les risques de surendettement des emprunteurs sont réduits et les principes de protection des clients sont mis en œuvre.

- **Action 2 :** Encourager l'initiative naissante d'échanges d'informations et tirer un bilan des résultats obtenue. Cette initiative devrait être menée en intégrant le projet de centrale des risques défini au niveau de la BCEAO (interconnexion par exemple).

Fréquence : action ponctuelle

Horizon : 2014

Responsabilité : BCEAO, DM

- **Action 3 :** Inciter les IMF à adhérer à la Smart Campaign⁶ et leur fournir les appuis nécessaires (formation, coaching, appui institutionnel, etc.) à l'appropriation et à l'application de ses principes, en l'imposant également comme condition pour des appuis.

Fréquence : action continue

Horizon : 2013-2017

Responsabilité : cadre de promotion, PTF, APSFD.

Objectif 2 : Mettre en place des mesures spécifiques de protection des épargnants

Résultat 1 : Les mécanismes de protection des dépôts sont mis en place

⁵ Pour la transparence vis-à-vis du client et la responsabilité sociale des IMF, voir Axe 2, objectif 1.

⁶ Campagne de protection du client de la microfinance.

- **Action 1** : Apporter les appuis techniques aux IMF pour mettre en place et gérer les fonds de sécurité, suivant la réflexion menée au niveau de la BCEAO et à l'étude réalisée sur ce point.

Fréquence : action continue

Horizon : 2013-2017

Responsabilité : cadre de promotion, PTF.

- **Action 2** : En lien avec le projet de la BCEAO d'un fonds de garantie des dépôts, étudier et mettre en place un dispositif de protection des déposants.

Fréquence : action ponctuelle.

Horizon : 2^{ème} semestre 2013

Responsabilité : cadre de promotion, PTF.

Axe 4 : Améliorer l'environnement des affaires

Objectif 1 : Améliorer le cadre politique pour faciliter le développement des services financiers.

Résultat 1 : Le fonctionnement de la justice est amélioré, au bénéfice des IF et de leurs clients

- **Action 1** : Poursuivre les efforts de mise en place des tribunaux de commerce (suivant la décision du Conseil des Ministres du 11 janvier 2012), afin d'assurer la protection des clients contre les fraudes au sein des IMF et de faciliter le recours des IMF en cas de mauvais comportements des emprunteurs.

Fréquence : action continue

Horizon : 2013-2017

Responsabilité : cadre de promotion, chambres de commerce, ministère de la justice.

- **Action 2** : Organiser des séminaires de sensibilisation du corps judiciaire aux spécificités de la microfinance et aux contraintes de recouvrement des sûretés et garanties.

Fréquence : action ponctuelle

Horizon : 2013 et 2014

Responsabilité : DM, APSFD, tribunaux de commerce.

- **Action 3** : Engager une réflexion sur l'adaptation des directives OHADA sur les sûretés et garanties pour leur application au contexte de la microfinance.

Fréquence : action continue

Horizon : 2013-2014

Responsabilité : cadre de promotion, PTF, chambre de commerce, ministère de la justice, BCEAO.

Objectif 2 : Renforcer la capacité de financement des opérateurs économiques.

Résultat 1 : La solvabilité des opérateurs économiques jugés à risque est améliorée.

- **Action 1** : Concevoir des programmes d'appui, en lien avec les ministères concernés, pour renforcer les inter-professions (agriculteurs en vivriers, artisans, etc.) afin d'améliorer la solvabilité de leurs membres : renforcer les capacités techniques et de gestion, leurs aptitudes à nouer des partenariats avec des établissements financiers ou à mettre en place des mécanismes de garanties.

Fréquence : action continue

Horizon : 2013-2017

Responsabilité : chambres de commerce, inter-professions, ministères concernés

- **Action 2** : Examiner la situation des PME et mener à bien un plan de désendettement de l'Etat vis à vis de ces structures.

Fréquence : action continue

Horizon : 2013 -2015

Responsabilité : ministère des PME, ministère des finances, inter-profession, chambre de commerce.

IV. Chronogramme de mise en œuvre du plan d'action de la SNFI (2013-2017)

Axe 1		Assainir et restructurer le secteur de la microfinance tout en renforçant la supervision				
objectif 1		Assainir et restructurer le secteur de la microfinance				
Résultats	Actions	Responsables	Priorité	Fréquence	Horizon	
1 Les IMF ne répondant pas aux normes de la profession sont fermées.	1	Poursuivre les fermetures d'IMF illicites (opérant sans agrément)	DM/CNM	1	autant que nécessaire	2013 - 2017
	2	Mettre en œuvre la décision BCEAO de "création, dans chaque pays de l'Union, d'une Cellule de veille conjointe Etat-BCEAO destinée à surveiller et à limiter le développement des structures illégales de collecte de dépôts"	DM/CNM/BCEAO	1	Création cellule : action ponctuelle; animation : action continue	2013 - 2017
	3	Procéder au retrait d'agrément des IMF non viables	DM/CNM	1	une fois par an	2013 - 2017
2 Les IMF en difficulté sont identifiées ; elles sont restructurées et	4	Assurer la mise en œuvre efficace de l'administration provisoire du réseau Unacoopec	DM/CNM	1	plan redressement 1er sem. 2013 + suivis trimestriels	2013-2015

surveillées	5	Liquidier ou placer sous administration provisoire les autres IMF en difficulté sans perspectives de viabilité.	DM/CNM	1	actin continue	2013 - 2015
	6	Mettre sous surveillance rapprochée les IMF jugées à risque pour les épargnants et/ou mettre en œuvre les injonctions et sanctions prévues par la loi (suivi le guide des sanctions défini par la BCEAO).	DM/CNM	1	action continue	2013 - 2015
	7	Accompagner les fusions /regroupements d'IMF si pertinence démontrée	DM/CNM, PTF	1	action continue	2013 - 2015
	8	Mettre en place un fonds de restructuration des IMF (financement des AP et des liquidations)	DM/CNM, PTF	1	action ponctuelle	1er sem 2013

objectif 2

Améliorer la mise en œuvre de la réglementation et de la supervision de la microfinance

	Résultats	Actions	Responsables	Priorité	Fréquence	Horizon
1	Le cadre légal, réglementaire et fiscal favorise le développement de la finance inclusive	Promulguer le décret de la loi uniforme portant réglementation de la microfinance, adoptée le 3 novembre 2011 (Cf. ordonnance n°2011-367 du 3 novembre 2011)	Gouvernement	1	action ponctuelle	1er sem 2013

2 Les IMF s'approprient le cadre réglementaire communautaire relatif à la microfinance (UMOA et OHADA)

2	Définir et mettre en œuvre un cadre fiscal incitatif des investissements à but lucratif dans le secteur de la microfinance. Jusqu'à la mise en œuvre dudit cadre, maintenir dans les lois de finances successives le maintien des dispositions de l'article 29 de la loi de finances 2012, qui prévoit une extension aux IMF de type SA du régime fiscal privilégié jusque là réservé aux IMF mutualistes ; faciliter l'accès de ces IMF au refinancement en exonérant de TOB également leurs emprunts à l'international	DM – Ministères concernés	1	annuelle	2013 - 2015
3	Poursuivre la diffusion des textes de lois, des instructions et du nouveau référentiel comptable pour une meilleure appropriation des IMF au moyen de formations, de coaching et autres appuis spécifiques	DM, APSFD	1	continue	2013-2015
4	Faciliter l'appropriation par les IMF des actes OHADA relatifs à l'organisation des sûretés, au droit des sociétés coopératives et au droit commercial général, au moyen de formations, de coachings et autres appuis spécifiques.	DM, APSFD	2	continue	2013-2017

3	La supervision permet d'anticiper les difficultés des IMF et de prendre rapidement les mesures appropriées	5	Réaliser un diagnostic institutionnel de la supervision pour en déduire les mesures appropriées pour renforcer sa réactivité face aux difficultés rencontrées par le secteur	DM /CNM, PTF		action ponctuelle	1er sem. 2013
		6	Fournir des appuis en assistance technique, pour renforcer les outils et les méthodes de travail de la DM	DM /CNM, PTF		action continue	1er sem 2013 à 2014
		7	Contribuer à la rédaction ou révision du guide des sanctions et du guide des administrations provisoires, en collaboration avec la BCEAO, par capitalisation des leçons des mises sous AP et SR des IMF	DM /CNM, BCEAO	1	action ponctuelle	2013

Axe 2

Accompagner la diversification et l'extension des services financiers aux populations exclues, de manière durable et professionnelle

objectif 1

Professionaliser et pérenniser les IMF

Résultats	Actions	Responsables	Priorité	Fréquence	Horizon
1 Les IMF présentant des perspectives réelles de viabilité sont renforcées	<p>1 Faire le diagnostic institutionnel des IMF ayant un potentiel de pérennisation (sélectionnées sur la base des indicateurs de performance), pour élaborer et mettre en oeuvre un programme de renforcement de leurs capacités, au cas par cas (notamment sur les points suivants : SIG, gouvernance, contrôle interne).</p>	cadre promotion, APSFD, PTF	2	diagnostic : action ponctuelle et programme : action continue	2013 -2015
	<p>2 Examiner les éventuelles possibilités de mettre en place un plan d'indemnisation/compensation des IMF gravement atteintes par la crise et les pillages.</p>	Min Fin, APSFD	1	action ponctuelle	2013
	<p>3 Accompagner les IMF dans leurs réflexions stratégiques à l'aide de la réalisation d'études sectorielles appropriées et leur restitution en ateliers</p>	cadre promotion, APSFD, PTF	2	action continue	2013 -2017
	<p>4 Développer et mettre en oeuvre des programmes de formation en microfinance pour les IMF en direction de leur personnel, y compris des cadres intermédiaires</p>	cadre promotion, APSFD, PTF	2	action continue	2013 -2017

2	Les IF sont transparentes et assument leur responsabilité sociale	5	Inciter les IMF à communiquer sur leurs performances et à être transparentes vis à vis de leurs clients, partenaires et associés (cofinancements dégressifs des audits externes et des notations).	PTF	1	action continue	2013-2017
		6	Inciter et accompagner les IF (notamment les IMF) à adopter, s'approprier et appliquer les principes de protection des clients (yc adhésion à la smart campaign), notamment pour assurer une plus grande transparence sur les termes et conditions des produits (ex. taux d'intérêt). Cette transparence pourra être encouragée par des formations et/ou des conditionnalités fixées par les partenaires techniques et financiers.	PTF, DM, APSFD	1	action continue	2013-2017
3	Une expertise de qualité au service du secteur est disponible	7	Mettre en place un programme national de renforcement de l'expertise au service de la Finance Inclusive.	PTF, cadre promotion MF, APSFD		action continue	2013-2017

objectif 2		Étendre l'accès aux services financiers des populations exclues					
Résultats	Actions	Responsables	Priorité	Fréquence	Horizon		

1 Les contraintes de financement des segments de marché encore largement exclus sont identifiées	1	En associant plusieurs PTF à son financement, engager une étude Finscope visant à analyser plus en détail le niveau actuel et les déterminants de l'exclusion vis-à-vis services financiers ; restituer cette étude en ateliers et la disséminer.	cadre promotion, PTF	2	action ponctuelle	1er sem 2014
	2	Engager une étude sur les contraintes et moyens de financement des activités agricoles vivrières ; restituer cette étude en ateliers et la disséminer	PTF, cadre promotion	2	action ponctuelle	2ième sem 2013
	3	Engager une étude sur les contraintes et moyens de financement des PME ; restituer cette étude en ateliers et la disséminer	PTF, cadre promotion	2	action ponctuelle	2ième sem 2013
	4	Engager une étude sur les transferts d'argent domestiques, sous régionaux et internationaux ; restituer cette étude en ateliers et la disséminer	PTF, cadre promotion	2	action ponctuelle	1er sem 2014
	5	Si nécessaire, compléter l'étude réalisée par la SFI sur le mobile money.	PTF, cadre promotion	2	action ponctuelle	1er sem 2014
2 Les innovations pour un meilleur accès des populations exclues sont encouragées	6	Accompagner les initiatives visant à accroître l'accès aux services financiers des populations exclues, notamment rurales, sans exclusive sur la nature des opérateurs financiers (IMF/banques/assurances/telcos/Investisseurs, etc.) et en encourageant les partenariats par appel à projets.	PTF, cadre promotion	1	action continue	2013 -2017

7	Encourager l'entrée sur le marché de nouvelles institutions de microfinance visant le secteur rural par un appel à projets.	PTF, promotion	cadre 1	action ponctuelle	2014
8	Évaluer les expériences de garanties dans le pays, analyser les conditions de diffusion des meilleures d'entre elles et les démultiplier, dans le but d'inciter les banques à refinancer les IMF	PTF, promotion, banques, IMF	cadre 2	action ponctuelle	2014

Axe 3

Assurer la protection, l'information et l'éducation financière des clients

objectif 1

Assurer l'information et l'éducation financière des clients

Résultats	Actions	Responsables	Priorité	Fréquence	Horizon
<p>1 Les bénéficiaires sont informés de leurs droits et devoirs en tant que clients et/ou membres de mutuelles d'épargne et de crédit</p>	<p>1 Conception et mise en œuvre d'une campagne de communication familiarisant les populations avec les services financiers et contribuant à les éduquer financièrement y compris en tant que membre des coopératives (supports audiovisuels, expositions mobiles dans le pays, spots radio, etc.).</p>	<p>PTF, cadre promotion MF, APSFD</p>	<p>2</p>	<p>action continue</p>	<p>2013-2017</p>
	<p>2 Encourager l'initiative naissante d'échanges d'informations et tirer un bilan des résultats obtenus, en intégrant le projet de Centrale des risques au niveau de la BCEAO</p>	<p>BCEAO, DM</p>	<p>3</p>	<p>action ponctuelle</p>	<p>2014</p>
<p>2 Les risques de surendettement des emprunteurs sont réduits et les principes de protection des clients sont mis en œuvre</p>	<p>3 Inciter les IMF à adhérer à la Smart Campaign et à appliquer ses principes, en l'imposant comme condition pour des appuis, et en organisant des sessions de formation pour sensibiliser les IMF</p>	<p>cadre de promotion, PTF, APSFD,</p>	<p>1</p>	<p>action continue</p>	<p>2013-2017</p>

objectif 2**Mettre en place des mesures spécifiques de protection des épargnants**

Résultats	Actions	Responsables	Priorité	Fréquence	Horizon
1 Les mécanismes de protection des dépôts sont mis en place	1 Apporter les appuis techniques aux IMF pour mettre en place et gérer les fonds de sécurité, suivant la réflexion menée au niveau de la BCEAO et à l'étude réalisée sur ce point.	cadre de promotion, financeurs, PTF	1	action continue	2013 -2017
	2 En lien avec le projet de la BCEAO d'un fonds de garantie des dépôts, étudier et mettre en place un dispositif de protection des déposants	cadre de promotion, PTF	1	action ponctuelle	2ième sem 2013

Axe 4**Améliorer l'environnement des affaires****objectif 1****Améliorer le cadre politique pour faciliter le développement des services financiers.**

Résultats	Actions	Responsables	Priorité	Fréquence	Horizon
1 Le fonctionnement de la justice est amélioré, au bénéfice des IF et de leurs clients	1 Poursuivre les efforts de mise en place des tribunaux de commerce (suivant la décision du Conseil des Ministres du 11 janvier 2012), afin d'assurer la protection des clients contre les fraudes au sein des IMF et de faciliter le recours des IMF en cas de mauvais comportements des emprunteurs.	cadre de promotion, Ministère de la justice, chambres de commerce	3	action continue	2013-2017
	2 Organiser des séminaires de sensibilisation du corps judiciaire aux spécificités de la microfinance et aux contraintes de recouvrement des sûretés et garanties.	DM, APSFD, tribunaux de commerce	3	action ponctuelle	2013, 2014
	3 Engager une réflexion sur l'adaptation des directives OHADA sur les sûretés et garanties pour leur application au contexte de la microfinance.	cadre de promotion, PTF, chambre de commerce, ministère de la justice, BCEAO	2	action continue	2013 - 2014

objectif 2**Renforcer la capacité de financement des opérateurs économiques.**

Résultats	Actions	Responsables	Priorité	Fréquence	Horizon
2 La solvabilité des opérateurs économiques jugés à risque est améliorée	1 Concevoir des programmes d'appui en lien avec les ministères concernés pour renforcer les inter-professions (agriculteurs en vivriers, artisans, etc.) afin d'améliorer la solvabilité de leurs membres : renforcer les capacités techniques et de gestion, leurs aptitudes à nouer des partenariats avec des établissements financiers ou à mettre en place des mécanismes de garanties.	chambre de commerce, inter-professions, Ministères concernés	3	action continue	2013-2017
	2 Examiner la situation des PME et engager un plan de désendettement de l'Etat vis à vis de ces structures	Ministère des PME, Ministère des finances, inter-profession, chambres de commerce.	2	action continue	2013-2017